Presidency of Latvia
Council of Europe
MAY – NOVEMBER 2023

Présidence de la Lettonie
Conseil de l'Europe
MAI – NOVEMBRE 2023

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence permanente des ministres de l'Education du Conseil de l'Europe

VERS UNE CONVENTION-CADRE SUR UN ESPACE EUROPÉEN POUR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

1. Pourquoi un nouvel instrument ?

Le Conseil de l'Europe travaille sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme depuis 1997, avec des recommandations pour renforcer la culture démocratique. Cependant, la pratique de l'éducation à la citoyenneté dans les systèmes éducatifs européens présente encore des lacunes, en particulier dans la dimension européenne de l'enseignement et la formation professionnels, de l'éducation aux adultes et de l'éducation à la citoyenneté numérique. Les crises récentes sur le continent européen ont exacerbé ces lacunes, car les apprenants n'ont pas suffisamment d'opportunités de bénéficier d'une éducation responsabilisante qui les prépare à devenir des citoyens actifs et informés dans les sociétés démocratiques. Les valeurs démocratiques de respect de la dignité humaine, des droits de l'homme, de la diversité culturelle, de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit restent essentielles.

Pour répondre à ces questions, l'éducation doit s'engager dans le renouvellement de sa mission civique et préparer les apprenants à vivre en tant que citoyens actifs dans une société démocratique, où les valeurs et les compétences démocratiques sont de plus en plus reconnues comme un élément important du développement personnel et professionnel. Cela nécessite une approche plus proactive et européenne de l'offre d'une éducation à la citoyenneté de qualité à tous les niveaux d'enseignement ainsi qu'une coopération accrue entre les États membres.

2. Quel serait le contenu de ce nouvel instrument ?

La réponse du Conseil de l'Europe au renouvellement de la mission civique de l'éducation en Europe dans le contexte actuel serait la création d'une convention-cadre visant à établir un Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté. Cet instrument contraignant vise à fournir un cadre global pour une éducation à la citoyenneté de qualité en Europe et à créer un "espace européen" de coopération entre les États membres attachés aux valeurs et principes démocratiques. L'instrument ne remplacera pas les instruments juridiques tels que la Charte pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH) et le Cadre de référence des Compétences pour une culture de la démocratie (CRCCD). Il codifiera et identifiera les principes clés des instruments existants et de tous les domaines de programme du Service de l'éducation, en rassemblant les principes de base et les engagements partagés de l'éducation à la démocratie. Ce cadre peut servir de "guichet

unique" pour la promotion des valeurs démocratiques dans l'éducation en Europe et fournir aux États membres des actions ciblées ou multilatérales.

3. Quelle serait la valeur ajoutée d'un tel instrument ?

La convention devrait être complète, actualisée, applicable à tous les niveaux d'enseignement et respecter la subsidiarité, dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation à la citoyenneté et de fournir une plate-forme stable et à long terme pour le dialogue et la coopération entre tous les États membres.

Le nouvel instrument visera également à établir de nouvelles normes et pratiques à travers l'Europe, à identifier de futurs indicateurs et à s'engager dans la recherche et le développement. Un mécanisme de suivi encouragerait les États à mettre en œuvre leurs engagements, à fournir un soutien et une assistance d'experts, et à combler les lacunes dans la mise en œuvre.

La nouvelle convention-cadre devrait reconnaître le rôle spécifique de la société civile et des associations de jeunes et d'étudiants, ce qui renforcerait le moral et l'efficacité des personnes qui travaillent déjà dans ce domaine dans les Etats membres. La relative cohésion et les valeurs partagées du Conseil de l'Europe, combinées à son expérience en matière de conventions normatives, peuvent donner l'exemple à la communauté internationale, en particulier dans le climat actuel d'incertitude et d'instabilité politiques.

4. Quelles obligations une convention-cadre impose-t-elle aux États membres ?

Les conventions traditionnelles élaborées au sein du Conseil de l'Europe contiennent des obligations spécifiques pour les parties, y compris des obligations positives et des droits individuels. Une convention "à la carte" ou une convention-cadre, avec des dispositions essentielles et des dispositions facultatives, pourrait être plus souple et plus attrayante pour un nouvel instrument sur l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté. La convention serait alors ouverte à la signature des États membres et des autres organisations impliquées dans son élaboration. Un minimum estimé d'environ dix ratifications par les États membres est nécessaire pour qu'une convention-cadre sur l'éducation ait un sens.

FAITS ET CONCLUSIONS

> "Si des progrès substantiels ont été observés en termes d'inclusion de l'ECD/EDH dans les systèmes éducatifs européens, une approche systémique portant spécifiquement sur l'EDH est toujours absente de la plupart des cadres politiques en matière d'éducation".
>
> "Manque de données de suivi et d'évaluation : Un problème important signalé lors du dernier cycle d'examen (2016) était que la collecte d'informations auprès des différents acteurs était difficile en raison de l'absence de canaux de communication établis et de l'absence de planification en ce qui concerne la collecte de données. D'après les résultats des enquêtes et des groupes de discussion, la situation n'a pas beaucoup changé.
>
> ***« 3rd Rapport d'examen sur la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) et l'éducation aux droits de l'homme (EDH) (2022) »***

« S’appuyant sur la définition la plus large, le rapport 2017 d’Eurydice a établi que l’éducation civique faisait partie des programmes nationaux d’éducation générale dans tous les pays. La plupart des États membres se concentrent, au niveau des politiques, sur des concepts tels que la démocratie, la liberté, la justice et l’inclusion. Ces programmes associent plusieurs approches classiques de l’éducation civique favorisant une meilleure compréhension des institutions et des processus politiques, avec des compétences et des aptitudes multidimensionnelles […]

L’étude ICCS conclut que l’enseignement de l’éducation civique est principalement axé sur l’aspect national, prêtant peu d’attention aux dimensions internationales (européenne et mondiale). […]

Par ailleurs, le rapport de l’EPRS souligne que l’éducation civique est particulièrement vulnérable à la politisation, ce qui influe sur le contenu, les méthodes et les heures consacrés à cette matière. […]

Certains experts soulignent que les programmes surchargés, les méthodes d’enseignement traditionnelles et les systèmes éducatifs hautement centralisés créent des divergences entre les préconisations des programmes et la pratique effective dans les écoles. […]

En ce qui concerne l’état de préparation à l’enseignement de l’éducation civique, en 2017, la moitié des pays n’avait adopté aucune réglementation ni recommandation concernant l’enseignement de compétences en la matière par l’intermédiaire de la formation initiale des enseignants. […]

Ces derniers souffrent notamment d’un manque de compréhension des moyens d’évaluer efficacement l’éducation civique, lequel découle de l’absence d’orientations de la part des autorités pédagogiques. En 2017, un tiers des pays étudiés n’avait adopté aucune réglementation ni recommandation au niveau central concernant l’évaluation de l’éducation civique. […] »

Issu du RAPPORT du Parlement européen

sur le déploiement de mesures en faveur de l’éducation civique (2022)

« L’étude ICCS révèle une augmentation des notes moyennes en connaissances civiques entre les précédentes éditions de 2009 et de 2016. Les résultats de l’ICCS de 2016 montrent une importante variation au sein des États membres de l’Union européenne participant à l’étude et entre ceux-ci, tandis qu’une majorité des élèves des pays participants ont fait preuve de compétences supérieures au seuil. Seuls 35 % des élèves ont démontré une connaissance et une compréhension générales des concepts de civisme ainsi que de citoyenneté et ont fait preuve d’un certain esprit critique. En outre, l’étude révèle des différences entre les garçons et les filles, ces dernières enregistrant des notes statistiquement supérieures à celles de leurs camarades garçons. Les experts avertissent que le niveau seuil sera probablement insuffisant pour relever les enjeux susmentionnés et induire les changements

nécessaires[1]; avertissement qui met en évidence la nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies d'enseignement de l'éducation civique.

Concernant l'éducation à la citoyenneté européenne, l'ICCS conclut qu'en 2016, 83 % des élèves interrogés ont indiqué qu'ils avaient eu l'occasion d'en apprendre plus sur l'histoire de l'Europe à l'école. En moyenne, seuls 50 % des élèves ont signalé avoir eu l'occasion d'en apprendre plus sur l'Europe à l'école. Plus important encore, le rapport conclut que plus le niveau d'instruction civique des étudiants est élevé, plus ils sont favorables à la coopération entre pays européens.

Les connaissances civiques et l'efficacité personnelle des élèves lors de la réalisation d'actions civiques sont toutes deux révélatrices de leurs perceptions des institutions démocratiques. Cependant, cela ne se traduit pas toujours par un gain de confiance vis-à-vis des institutions démocratiques, puisque seulement 50 % des élèves font confiance aux institutions civiques, 70 %, à l'Union européenne et 72 %, au Parlement européen. »

Conclusions principales du RAPPORT du Parlement européen sur le rapport ICCS de 2016 (2022)

[1] https://www.dcu.ie/sites/default/files/edc/pdf/european_union_postet2020_expert_panel_inclusion_and_citizenship_issue_paper.pdf